

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_5

id. 4600

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30

Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 du restaurant universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de

gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 53 837,04 € qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	2 286,04 €
Excédent 2017	11 823,13 €
Dépenses	4 942,72 €
Excédent d'investissement.....	9 166,45 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	451 282,54 €
Excédent 2017	30 324,55 €
Dépenses	436 936,50 €
Excédent de fonctionnement.....	44 670,59 €

L'exercice budgétaire 2018 se caractérise par :

- l'assujettissement partiel à la TVA depuis le 1/01/2018 ;
- la variation de la prestation interministérielle (PIM), qui est passée de 1,22 à 1,24 abaissant mécaniquement le coût du repas pour l'agent aidé de 3,78 € à 3,76 €, mais relevant le montant PIM supporté par le Département ;
- l'ajustement de la masse salariale intégrée dans le budget annexe du restaurant universitaire, qui passe de 6 à 6,5 ETP avec une quote part de personnel administratif ;
- 43 034 repas servis : 20 930 étudiants, 17 774 agents ou satellites, 1 381 universitaires ou stagiaires, 2 944 extérieurs.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 436 936,50 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 189 208,96 € sont constituées à 73 % d'achat de produits alimentaires.
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 245 551,15 €, soit 6 équivalents temps pleins ainsi que la prise en charge d'une quote part de 2 agents mutualisés issus de la direction éducation, université, culture, sport et transports.
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 2 176,39 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 451 282,54 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 154 625,14€, soit un taux de réalisation de 89 %
- les participations extérieures (CROUS, PIM et autres prises en charge) et autres produits exceptionnels s'élèvent à 26 657,40 €
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 270 000 €, représentant 60 % des recettes de fonctionnement.

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celle-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant le restaurant universitaire ;

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du restaurant universitaire lequel fait apparaître un excédent global de 53 837,04 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 9 166,45 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 44 670,59 € sera reporté au compte 002 de la section de fonctionnement.

Nombre de votants : 29

Pour : 19

Contre : /

Abstentions : 10

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC